



1. Objet, Champ d'Application et Parties

1.1. Objet :

Les conditions générales de vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'EURL MCF (mentionné ici sous l'intitulé « le MCF ») et les clients de sa Centrale d'Achat. Cette dernière est accessible aux Moniteurs affiliés au Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (SNMCF) et leur permet, via des tarifs exclusifs négociés avec les marques partenaires, de s'équiper en matériel dans le cadre de leur activité professionnelle.

1.2. Champ d'application

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes de matériel passées auprès de la Centrale d'Achat du MCF : vélos, pièces de vélo, équipement du cycliste, pièces, accessoires (liste détaillée et conditions disponibles sur demande ou accessibles par le site internet professionnel du Syndicat MCF :

<https://pro.moniteurcycliste.com/telechargements/partenaires/>).

Pour finaliser une commande, ces CGV doivent être retournées signées avec le bon de commande au MCF. La signature de ces documents vaut pour acceptation des présentes CGV et engagement du signataire au respect des règles décrites ci-contre.

1.3. Parties

Les présentes conditions sont applicables entre les parties définies ci-dessous :

- L'EURL MCF (mentionné ici sous l'intitulé MCF, dont le siège est situé au : 347 rue Aristide BERGES, 38340 VOREPPE (courriel de contact : centrale@moniteurcycliste.com)
- Les Moniteurs diplômés ou stagiaires affiliés à MCF, à jour d'adhésion, effectuant une commande via la Centrale d'Achat.

2. Règles et sanctions de la Centrale d'Achat du MCF : confidentialité, revente, mise en concurrence, modifications sur les VAE

2.1. Confidentialité

Une règle de confidentialité s'applique à tout contenu provenant du MCF concernant ses partenaires et leurs offres (tarifs, rabais, codes promotionnels, devis, disponibilités de matériel, liste de marques, etc). Il est impératif de respecter cette confidentialité et par conséquent, de ne divulguer à quiconque les informations sur les partenaires du MCF et leurs offres exclusives.

La pérennité des partenariats mis en place et entretenus par le MCF est fragile et ne tient qu'au respect de ces règles par chacun des Moniteurs adhérents.

2.2. Revente

La revente ou la cession du matériel commandé via le MCF, en occasion ou seconde main ne peut intervenir avant la fin de la saison en cours lors du passage de la commande. La date à partir de laquelle la mise en vente de matériel commandé par le MCF est devient possible est fixée au 15 août.

Par conséquent, le matériel commandé auprès du MCF ne peut être destiné à la revente directe auprès du public. De la même façon, il est formellement interdit de passer commande auprès du MCF pour le compte de quelqu'un d'autre que le Moniteur signataire du bon de commande et des Conditions Générales de Vente présentées ici.

2.3. Mise en concurrence

Il est formellement interdit d'effectuer une mise en concurrence de l'offre mise à disposition par le MCF sous quelque forme qu'elle soit. Par conséquent, comparer une offre du MCF avec celle d'un magasin ou d'une marque ou toute autre forme de distribution est interdit et ce, pour respecter la confidentialité de ces offres et les réseaux de distribution des partenaires du MCF.

2.4. Sanctions

Le non-respect des règles liées à la confidentialité, la revente de matériel et la mise en concurrence pourra être sanctionné d'une exclusion du SNMCF et de poursuites judiciaires.

2.5. Modifications et débridage des VAE

Les modifications destinées à réaliser un débridage électronique et à augmenter la vitesse maximale des vélos à assistance électrique (VAE), achetés par le biais de la Centrale d'Achat, sont formellement interdites.

Les Moniteurs s'engagent également à ne divulguer à personne des informations pouvant permettre de réaliser de telles modifications sur d'autres vélos.

Pour rappel : débrider un VAE en fait un véhicule à moteur non homologué, soumis à déclaration au ministère de l'Intérieur, avec obligation d'immatriculation et d'assurance. Toute non déclaration est soumise à une amende de 750 €, la non immatriculation de motocyclette est sanctionnée de 7 500 € et la conduite sans assurance de 1 500 €. La vente ou la location d'un cyclomoteur non homologué est une infraction passible de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende pour les non professionnels et punie de deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende lorsqu'elle est commise par un professionnel.

3. Passation de commande et disponibilité des produits

3.1. Passation de commande

Les commandes sont passées exclusivement auprès du MCF, avec interdiction de passer en direct avec la marque ou le distributeur. En fonction des accords avec les marques partenaires de la Centrale d'Achat, il existe 2 cas de figure :

- Le MCF est l'interlocuteur exclusif avec la marque et restera l'intermédiaire unique de la passation de commande à la livraison
- Le Moniteur pourra effectuer commande auprès du fabricant dès que le MCF lui aura communiqué les informations nécessaires

Les commandes font obligatoirement l'objet d'une demande ou confirmation écrite, par courrier postal ou email adressés au MCF. Chaque commande devra être confirmée par retour du bon de commande signé. Il spécifiera la marque et le modèle du produit, le nombre d'articles, la taille, les coloris, les options et toute information utile et spécifique au produit choisi.

Une commande sera considérée comme ferme et définitive à réception de tout ou partie du règlement, peu importe le mode de paiement retenu.

3.2. Disponibilité des produits

Les offres de la Centrale d'Achat sont valables sous réserve de la disponibilité du produit demandé chez le fabricant ou revendeur partenaire. Le MCF indique aux Moniteurs les stocks et délais de disponibilité au moment de la passation de commande, après consultation auprès de la marque concernée.

Ces éléments peuvent cependant évoluer rapidement : les indisponibilités et variations de stocks étant indépendantes de la volonté du MCF, celui-ci ne peut voir sa responsabilité engagée.

4. Tarifs, remises, Conditions de règlement et acomptes

4.1. Tarifs et remises

Les tarifs et remises proposés pour l'ensemble des produits sont ceux définis exclusivement entre le MCF et les marques partenaires de la Centrale d'Achat. Ils ne peuvent ni être renégociés au cas par cas, ni directement entre un Moniteur et une marque.

Les produits proposés via la Centrale d'Achat sont facturés, pour chaque marque, au tarif du barème en cours le jour de la livraison (remises incluses) et ce, quelle que soit la date de la commande. Ces barèmes de facturation sont modifiables par les marques sans préavis.

4.2. Conditions de règlement

Toute commande auprès du MCF doit s'accompagner, en plus du bon de commande et des CGV signés, de son règlement. Celui-ci doit être fourni au MCF lors du passage de la commande. Le règlement ou partie est encaissé par le MCF à la commande.

Si l'envoi du bon de commande et des CGV signés au MCF se fait par mail, le Moniteur qui passe la commande s'engage à régler par le moyen de paiement défini au plus tard le lendemain de la commande.

A compter du 5^{ème} jour après l'envoi mail de la commande, dans le cas où le règlement ne serait pas reçu par le MCF, celui-ci se réserve le droit d'appliquer une pénalité de 40€ par jour supplémentaire de retard.

Quel que soit le mode de règlement utilisé, le Moniteur s'engage à ce que les comptes bancaires liés aux règlements fournis au MCF aient l'approvisionnement nécessaire pour que le MCF puisse recevoir les règlements en question. Pour tout règlement refusé par la banque lors d'une tentative de prélèvement ou d'encaissement de la part du MCF, une pénalité de 10€ sera appliquée.

4.3. Modes de règlement

Les modes de règlement acceptés sont les suivants :

- Chèque
- Virement bancaire
- Prélèvement bancaire

Pour un règlement en prélèvement ou virement, la somme totale de la commande doit être virée ou prélevée lors du passage de la commande.

4.4. Fractionnement du paiement

Dans le cas d'un règlement en plusieurs fois, une première partie doit être réglée lors de la commande, les autres parties le seront à dates fixées entre le Moniteur et le MCF.

S'il s'agit d'un règlement en plusieurs fois par chèque, le total de la commande doit être majorée de 10€ par fractionnement (+10€ pour un paiement en 2 fois, +20€ pour un paiement en 3 fois, etc). La totalité des chèques doit être présente dans le courrier à destination du MCF lors de la commande. L'encaissement d'un premier chèque se fera alors dès réception du courrier, les suivants par intervalle d'un mois. La totalité du règlement doit être encaissée par le MCF avant la fin de l'exercice comptable en cours lors du passage de la commande : le 31 août.

4.5. Acomptes

Le versement d'un acompte sur la commande peut être convenu au-delà d'un mois de délai de livraison, d'un commun accord entre le MCF et le Moniteur. S'il est accepté, il sera de :

- 50% du montant global de la commande pour un achat inférieur à 1000€ TTC
- 30% du montant global de la commande pour un achat supérieur à 1000€ TTC

5. Délais, frais, et lieux de livraison

5.1. Délais de livraison

Les délais de livraison annoncés lors de la commande sont ceux indiqués par les marques. Il s'agit de dates prévisionnelles pouvant évoluer en fonction de la disponibilité des produits et des stocks. En aucun cas, MCF ne pourra être tenu responsable d'un retard de livraison, par rapport aux dates indicatives communiquées au moment de la validation de la commande par signature du bon de commande. En signant ces conditions générales de vente, vous reconnaissez avoir pris connaissance du fait que les dates de livraison peuvent varier et qu'il ne s'agit pas d'un motif d'annulation de la commande.

5.2. Frais de livraison

Les frais de livraison varient entre les marques partenaires et sont à la charge du Moniteur qui passe la commande. Ils sont intégrés dans le total du règlement et apparaissent dans le bon de commande.

5.3. Lieu de livraison

Selon le matériel commandé et le partenaire du MCF concerné, la livraison peut se faire à une adresse commerciale fournie par le Moniteur ou à Grenoble, dans les locaux du MCF.

5.3.1. Dans les locaux de MCF

Les articles sont à récupérer à : MCF, 14 rue de la République, Maison du Tourisme, bureau 215, 38000 Grenoble. MCF se charge d'avertir les Moniteurs de l'arrivée des produits commandés afin de convenir d'une date pour les récupérer.

Dans le cas d'une livraison dans les locaux du MCF, une réexpédition payante vers une adresse commerciale est possible. Un devis sera alors établi ; son acceptation écrite déclenchera la demande de réexpédition.

5.3.2. A une adresse commerciale

Dans le cas d'une livraison à l'adresse fournie par le Moniteur, celle-ci devra avoir une enseigne commerciale visible, avoir un accueil permanent et une large plage horaire d'ouverture. Cette adresse peut être celle d'un commerce, d'une institution, d'une collectivité

territoriale, etc. (mairie, office de tourisme, commerce, restauration, hébergement, etc.).

Il est interdit de choisir l'adresse d'un revendeur de la marque des produits commandés, cela pourrait nuire au partenariat entre le MCF et la marque concernée. Les magasins revendeurs de matériel de cycle sont interdits.

Au sein de cette adresse, le Moniteur doit nommer et donner les coordonnées de quelqu'un de confiance qui réceptionnera le colis. Le cas échéant, cette personne informera le personnel d'accueil de la structure de cette livraison, afin de limiter les problèmes de distribution et de réception de la marchandise.

Lors de la livraison de la commande, l'état du colis et de la marchandise contenue doit être vérifiée. Si le carton est ouvert ou déchiré, une photo du colis doit être immédiatement faite par la personne réceptrice. Cette photo doit être envoyée au MCF.

6. Réception et vérification de la marchandise

Si la marchandise à l'intérieur d'un colis livré semble être en bon état mais que le colis a subi des dommages, après avoir pris une photo, une réserve peut être faite avec le transporteur, afin qu'en cas de dommage constaté sur la livraison, une action puisse être menée. Cette réserve doit respecter certaines consignes pour être recevable par le transporteur. En annexe à ce document, une notice détaille ces consignes pour effectuer une réserve recevable.

Le Moniteur destinataire des commandes passées auprès du MCF s'engage à avoir pris connaissance de cette notice en annexe pour pouvoir appliquer une réserve lors de la livraison si besoin.

7. Conditions d'annulation

Après avoir validé une commande auprès du MCF, l'annulation de celle-ci n'est possible que si la marque partenaire l'accepte, après demande formulée par le MCF auprès de celle-ci. Si le partenaire refuse l'annulation, la facturation et la livraison du matériel se feront comme convenu auprès du Moniteur qui passe la commande.

Cette annulation ne peut se faire que si le matériel en question est toujours en reliquat et uniquement si la procédure d'expédition de la commande n'a pas commencé du côté de la marque partenaire.

Toute demande d'annulation de commande est à faire auprès du MCF par écrit, avec un motif de justification.

8. Responsabilité du vendeur, Garanties et SAV

Le MCF ne saurait être responsable des défauts ou dysfonctionnement rencontrés sur les produits vendus via la Centrale d'Achat et ne résultant pas d'un usage inapproprié ou d'un dommage survenu après réception.

Les conditions de garantie, les modalités de retour, de réparation ou d'échange de produit applicables sont celles propres à chaque marque partenaire de la Centrale d'Achat.

Toute demande de SAV des matériels commandés via la Centrale d'Achat doit se faire uniquement auprès du MCF. Il est formellement interdit de faire expertiser ce matériel auprès d'un autre revendeur. Le MCF se chargera de les soumettre au fabricant concerné et relatera par la suite les informations de suivi de la demande.

Pour des demandes de SAV, les frais de port avancés par le MCF pour les allers et retours des pièces échangées seront facturés au Moniteur.

9. Données personnelles

Le MCF s'engage, conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, à ne pas divulguer à autrui toutes les informations personnelles pouvant lui être communiquées et à ne pas transmettre à des fins commerciales son fichier client. Seule une partie de ces données : adresse postale professionnelle, coordonnées téléphoniques, courriels, numéro de Siret, coordonnées bancaires, pourront être communiqués aux marques partenaires de la Centrale d'Achat dans le cadre exclusif d'une commande. Ces données ne serviront qu'à la passation de la commande, son règlement, sa livraison ou dans le cadre d'une procédure de garantie et service après-vente.

10. Litiges

Les présentes Conditions et d'une façon générale les relations entre les Parties, sont régies par le droit français. En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Grenoble sera le seul compétent

Signature

Je soussigné(e) _____,

En cochant cette case je certifie avoir pris connaissance et accepte les présentes conditions générales de vente.

A :

Le :

Annexe : La recevabilité des réserves à la livraison

Pour être recevable, une réserve doit être Quantifiée, Qualifiée et Caractérisée

A réception des marchandises :

Contrôler les produits au moment de leur livraison : Si un emballage présente un défaut, un examen du contenu en présence du chauffeur est nécessaire pour identifier une éventuelle anomalie et préserver votre recours.

Formuler des réserves par écrit au moment de la livraison : sur demande, le conducteur mettra à disposition un bordereau autorisant des mentions manuscrites avec l'espace nécessaire contrairement au boîtier électronique. Pour être recevables, les réserves doivent être écrites, précises, complètes et confirmées si nécessaire. Elles doivent concerner la marchandise.

Le conducteur peut formuler des réserves contradictoires en cas de désaccord sur vos réserves caractérisées.

En cas d'absence de réserve écrite, précise et caractérisée, il conviendra d'apporter la preuve que le dommage constaté est de la responsabilité du transporteur. Une « protestation motivée » devra être écrite en recommandé dans les 3 jours francs qui suivent la réception de vos marchandises. Ce courrier devra décrire précisément votre constat et être adressé au tribunal de commerce

compétent pour solliciter une expertise judiciaire. Cette expertise est le seul moyen d'établir si les dommages tardivement signalés sont imputables au transport. Au-delà de ce délai accordé de 3 jours, il n'existe aucune autre possibilité de recours, la législation considère que la forclusion s'applique.

Formuler des réserves par écrit après la livraison :

Suivant l'article L133-3 et L133-4 du code du commerce :

Toute réclamation pour perte ou avarie doit être notifiée au transporteur par lettre recommandée dans les 3 jours qui suivent la réception de la marchandise. Toute autre action sera nulle et de nul effet.

Quelques exemples de réserves non caractérisées / inopérantes :

Colis ou carton ouvert, défoncé, écrasé, abîmé, sans décrire un dégât sur les marchandises contenues dans ces emballages ; traces de chocs, palette cassée ou tombée du camion ; manque X pièces, sans mentionner que l'emballage n'est plus sécurisé ; sous réserve de déballage, de contrôle ; marchandise abîmée ou invendable...

Quelques commentaires...

Indiquer la quantité, la référence et le nom de la ou des pièce(s) endommagée(s).

Préciser si le colis a été abîmé, ouvert ou re-scotché et décrivez au mieux le dommage consécutif subi par la marchandise concernée (ex : colis abîmé, écrasé et 2 références xxx abîmées, cassées, avec côté enfoncé /ou colis ouvert et 2 références xxx manquantes).

Signature

Je soussigné(e) _____,

En cochant cette case je certifie avoir pris connaissance et accepte la présente annexe aux conditions générales de vente.

A :

Le :